

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-MERE-EGLISE**

REUNION DU 27 octobre 2016

Date de convocation : 19/10/2016
Date d'affichage : 19/10/2016
Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 38

Le vingt sept octobre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Etaient présents :
J QUETIER, M JEAN, E. AUBERT, O OSMONT, C JORET, D LACOTTE, J, SANTINI, R DROUET, S VOISIN, S MARAIS, S MICHEL, A HASLEY, D CORNIERE, P AUFRAY, M. BERNARD, R ENEE, K LUTIGNEAUX, C HAMCHIN, E VOISIN, C. BROHIER, A LEGENDRE, R, DIENIS, N. CHRETIEN, D. EXMELIN, J-M. GAZDA, J-P JOUAN, D. LEMAIRE

Excusés :
P. COTENTIN ayant donné pouvoir à C. JORET, A. HEBERT ayant donné pouvoir à S. MICHEL, W. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à J. QUETIER, A. MARIE ayant donné pouvoir à A .HASLEY, O. PAUL ayant donné pouvoir à M. BERNARD, P. COCHET ayant donné pouvoir à M. JEAN, A. LEBAS ayant donné pouvoir à D. CORNIERE, V. LETOURNEUR ayant donné pouvoir à C. HAMCHIN P. DELADUNE ayant donné pouvoir à A. LEGENDRE, C. KERVADEC ayant donné pouvoir à E. AUBERT, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE, G. VIEL

Absents : C. MAURER, V. BUZE, L. LEFEVRE, J. HASLEY, J. AMIOT, D. BEROT, A. JEAN, G. OSMONT, B. NIVELET, L. CLAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, T. GAZDA, JB ROUE-LECUYER

Secrétaire : C. HAMCHIN

Approbation du PV du 15 septembre 2016

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 septembre 2016.

Monsieur Quetier ouvre la séance en proposant aux conseillers municipaux d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- une délibération fixant les quotas d'avancement du personnel territorial titulaire
- proposition de maîtrise d'ouvrage par le service des routes départementales en matière de création d'un cheminement piétons,

M. QUETIER donne lecture de la lettre de M. DENIAU Alain, présentant sa démission pour raisons personnelles. Monsieur le Préfet a été informé de cette décision.

115/2016 – Délibération fixant le taux en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Considérant que l'article L 331-14 prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 % selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

* D'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à compter du 01 janvier 2017.

* d'instituer sur le secteur délimité par les communes historiques

de SAINTE MERE EGLISE, un taux de 2,5 %

de CHEF DU PONT, un taux de 2 %

de FOUCARVILLE, un taux de 1 %

de ECOQUENEAUVILLE, un taux de 1 %

de BEUZEVILLE AU PLAIN, un taux de 1 %

- d'exonérer en application de l'article L,331-9 du code de l'urbanisme totalement
 - 1/ les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L,331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L,331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI- Prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou de PTZ+)
 - 2/ les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable
 - 3/ les maisons de santé mentionnées à l'article L 6323-3 du code de la santé publique pour les communes maîtres d'ouvrage.

Présentation du projet d'extension de la ZA des Crutelles

Document à l'appui, il est présenté aux conseillers municipaux le projet d'extension de la zone d'activités porté par la communauté de communes de la Baie du Cotentin. Les neuf parcelles qui seront viabilisées, deviendront les dernières possibles à cet endroit. La Communauté de communes ayant d'autres zones à proposer sur Blosville et Carentan.

L'accès à ces nouvelles parcelles se fera par la route existante à l'intérieur même de cette zone avec une place de retournement. A la demande de conseillers soumettant l'idée de créer un rond point sur la RD en direction de Chef du Pont pour en faciliter l'accès d'une part et de réduire la vitesse d'autre part, il est répondu que cette solution a été refusée par les services départementaux.

La défense incendie reste un point à résoudre ainsi que la récupération des eaux pluviales.

Actuellement, la réserve incendie est dimensionnée uniquement pour l'existant. De même, la création d'un bassin tampon est envisagée afin de réguler les eaux pluviales et de ruissellement.

116/2016 – modification des statuts de la communauté de communes de la Baie du Cotentin mise en conformité avec la loi NOTRe

Lors du conseil communautaire du 27 septembre 2016, il a été rappelé que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés de communes, notamment la liste et le contenu des compétences obligatoires et optionnelles, Par ailleurs, cette même loi dispose que les communautés de communes doivent modifier leurs statuts au plus tard le 31 décembre 2016. A défaut, elles exerceront l'intégralité des compétences prévues, respectivement aux articles L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT.

S'agissant de la compétence «aménagement de l'espace», la conduite des actions est soumise à la définition d'un intérêt communautaire, A défaut, la Communauté de communes est compétente pour toute action d'aménagement de l'espace.

La notion d'intérêt communautaire est supprimée pour « les actions de développement économique » et pour les zones d'activités ». Elle est en revanche introduite pour une nouvelle compétence en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Il est à noter que toutes les actions de développement économique relèveront de l'échelon de la communauté de communes et devront être compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Enfin, il convient de reclasser les compétences « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », actuellement dans le bloc des compétences optionnelles, dans le bloc des compétences obligatoires.

Par la délibération n° 468 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2016, Monsieur le Président a été autorisé à saisir les communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin qu'elles se prononcent sur ces propositions de modifications statutaires.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Mère-Eglise en date du 27 octobre 2016, approuvent à l'unanimité les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin tels qu'annexés.

117/2016 proposition de modification des statuts – restitution de la compétence « fourrières animales »

Lors du conseil communautaire du 27 septembre 2016, il a été rappelé que la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dispose dans ses statuts de la compétence suivante « fourrières animales communautaires »

Pour des raisons d'efficacité et afin de faciliter l'exercice d'une compétence de proximité, Monsieur le président a proposé aux membres du conseil communautaire la restitution de la compétence « fourrières animales » aux communes membres à compter du 01 janvier 2017.

Par la délibération n° 468 du conseil communautaire du 27 septembre 2016, Monsieur le président a été autorisé à saisir les communes membres de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin afin qu'elles se prononcent sur la restitution de cette compétence aux communes à compter du 01 janvier 2017,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Mère-Eglise, en date du 27 octobre 2016, approuvent par 33 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la restitution de la compétence « fourrières animales » aux communes membres de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin à compter du 01er janvier 2017.

Une estimation a été réalisée pour l'achat d'une cage double porte pour le transport : 145,90 et la création d'un chenil (sans toiture) de 657,70€.

118/2016- Legs RABEC

La commune est co-légataire de Mme RABEC décédée en 2015.

M. QUETIER énumère les biens légués et donne le montant de l'actif et du passif de ce legs, le solde étant largement positif pour la commune. Il demande à l'assistance de bien vouloir garder une certaine réserve par rapport à la mémoire de Mme RABEC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de recevoir le legs de Mme RABEC tant sur les biens mobiliers qu'immobiliers,
- décide de la mise en vente de la maison cadastrée en partie section AE n° 75 au prix de 150 000 € en accord avec l'autre co-légataire.

Monsieur Olivier Osmont propose au conseil de prendre l'engagement d'entretenir et de fleurir la tombe de Madame Rabec en remerciement de sa générosité envers la commune de Sainte-Mère-Eglise. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

119/2016 – décision modificative du budget : annuités des emprunts (budget communal – budget assainissement de Sainte Mère Eglise)

Budget assainissement de SAINTE MERE EGLISE

Emprunt de 200 00 € auprès du Crédit Mutuel

1ère échéance en octobre 2016 : Capital : 3 333.33 € Intérêts : 805.00 €

article	
658 – charges gestion	- 805.00
66111 - intérêts	+ 805.00
020- dépenses imprévues	- 3 334.00
1641 - emprunts	+ 3 334.00

Budget communal

Emprunt de 110 000 € auprès du Crédit Mutuel

1ère échéance en octobre 2016

Capital 2 750 €

Intérêts 360.25 €

+ régularisation emprunt indexé sur livret A

Capital + 617 €

Intérêts - 751.80 €

article	
020- dépenses imprévues	- 3 367.00
1641 - emprunts	+ 3 367.00

120/2016 - signature de la convention avec le SATESE : mission assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées

Cette mission a pour finalité l'optimisation du fonctionnement des réseaux de collecte des eaux usées et des installations d'épuration en conseillant le maître d'ouvrage et son exploitant à l'occasion

de visites régulières. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

121/2016 -Signature de la convention avec la FDGDON : lutte collective contre le frelon asiatique

La FDGDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques, Le coût de cette mission pour l'année 2016 est de 176 €. Une fiche de signalement a été rédigée et remise dans chaque commune.

122/2016 – Présentation du rapport annuel du service assainissement : Ste Mère Eglise et Chef du Pont

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

La parole est donnée à M. JEAN qui présente le rapport 2015 du service assainissement sur la commune de chef du Pont.

Le nombre de clients est de 349 ainsi que 3 industriels, le prix de l'eau assainie est de 3,39 € TTC le m³.

Pour la commune de Sainte-Mère-Eglise, c'est M. VOISIN qui présente le document. Les clients sont au nombre de 712 et le prix de l'eau est de 4,57 € le m³

Après avoir entendu les deux exposés, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- ADOPTE les dits rapports annuels quant au service de l'Assainissement et donne acte à Monsieur le Maire de cette présentation.

123/2016- demandes de subvention : fonds d'aide aux jeunes, fonds de solidarité logement – fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire propose, considérant que les sommes ont été inscrites au budget, de procéder au règlement de la participation financière de la commune au fonds d'aide aux jeunes (0,23 € par habitant) et fonds de solidarité pour le logement (0,70 € par habitant)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- à procéder aux règlements de ces sommes auprès du fonds d'aide aux jeunes et du fonds de solidarité logement
- à adhérer à la fondation du patrimoine de Normandie qui a aidé la commune de Foucarville dans son projet de remplacement de la cloche
- à procéder au mandatement de la somme de 100 € au profit de la fondation du patrimoine,

contrat de territoire 2017

Monsieur le Maire rappelle que dans le contrat de territoire en cours, est inscrite la réhabilitation du quartier de Beauvais. Ce dossier a pris du retard mais devrait être réalisé en 2017. L'autre projet, celui de la maison de santé pluridisciplinaire est classé comme prioritaire dans la programmation.

Monsieur QUETIER donne lecture du courrier de M. Philippe BAS , président du conseil départemental au sujet de la nouvelle politique territoriale applicable à partir de 2017. La commune qui est identifiée en tant que pôle de services ruraux pourra percevoir des aides dans le cadre d'un projet global de développement autour de trois axes : renforcement du rôle de centralité, aménagement et attractivité, cohésion sociale. Il invite le Conseil Municipal à réfléchir sur ce projet de contrat de territoire afin d'offrir aux habitants des services de proximité.

Fibre optique

Il est présenté le périmètre de déploiement de la fibre optique sur Sainte-Mère-Eglise. Les travaux devraient être réalisés au cours du 1er semestre 2017 avec un raccordement des particuliers lors du second semestre 2017.

124/2016 – Remboursement des taxes 2014 : échange JUTRAS

Dans le cadre d'échanges entre la commune de Ste Mère Eglise et la succession de Mme JUTRAS lors des travaux de restructuration du centre bourg, la commune avait été autorisée à procéder à la démolition d'un garage au cours de l'année 2013. Aussi et compte tenu que les héritiers ont supporté la taxe foncière ainsi que la taxe d'habitation de l'année 2014, il est proposé de rembourser les sommes indûment payées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 250 € au notaire chargé de la succession de Mme JUTRAS.

Horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie au public ont été modifiés sur Sainte-Mère-Eglise avec une ouverture supplémentaire le lundi de 13 h 30 – 18 h. Les nouveaux horaires ont été mis en ligne sur le site internet de la commune.

Proposition de Manche Numérique en matière de gestion informatique

Manche Numérique propose un serveur décentralisé sur St Lo qui permettrait aux personnels habilités d'avoir accès aux données communales y compris sur les différents logiciels tels que la comptabilité. Le coût d'une telle prestation n'est pas connu à ce jour.

125/2016- délibération sur les quotas d'avancement de grade

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2016 concernant la proposition des quotas d'avancement de grades :

- Filière administrative : adjoints administratifs territoriaux, rédacteurs territoriaux, attachés territoriaux,
- Filière technique : adjoints techniques territoriaux, agents de maîtrise territoriaux, techniciens territoriaux,
- Filière médico-sociale : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Filière culturelle : adjoints territoriaux du patrimoine, assistants territoriaux de conservation

du patrimoine et des bibliothèques

à 100 %

Considérant la nécessité de cette formalité afin de permettre aux agents de bénéficier d'avancements de grade durant leur carrière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les quotas d'avancement de grade par cadre d'emploi comme suit :

- Adjoint administratifs territoriaux
- Rédacteurs territoriaux
- Attachés territoriaux
- Adjoint techniques territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Adjoint territoriaux du patrimoine

- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
à 100 %

126/2016- proposition d'assistance maîtrise d'oeuvre

Deux endroits sur la commune de Sainte-Mère-Eglise s'avèrent particulièrement dangereux pour les piétons : de la RD 15 vers la rue des combattants d'AFN ainsi que sur la RD 17 en direction de Beuzeville au Plain. L'opération consisterait à créer un cheminement piétonnier sans trottoirs. Le Conseil Départemental propose d'assister la commune dans cette opération : montage du dossier, demande de subventions. La rémunération s'élèverait au taux de 6 % du montant des travaux qui avaient été estimés à 60 000 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du conseil départemental . Sur la commune de Chef du Pont, rue du Moulinet, le problème existe aussi mais il sera nécessaire au préalable avant toute démarche, de résoudre le problème d'effacement des réseaux. 200 m de trottoirs seraient également à envisager Rue du Stade à chef du Pont. La commission des travaux programmée le 3 novembre, étudiera ce point.

Campagne d'installation des compteurs LINKY

Plusieurs élus ont participé à une réunion d'information organisée par ENEDIS sur cette campagne d'installation qui a commencé dans la Manche. Sur le secteur, ce sera en 2019 . Lors de cette réunion, aux questionnements des élus, des réponses rassurantes et satisfaisantes ont été apportées. A la demande de la municipalité, ENEDIS peut organiser une réunion d'information auprès des habitants. Celle-ci sera proposée le moment venu.

Collecte des encombrants

M. LEMAIRE qui avait souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, demande qu'une collecte d'encombrants soit organisée une fois par an pour les personnes âgées, les personnes sans moyen de transport.

Après débat, il est décidé de la création d'un groupe de travail composé de M. JEAN Marcel, CORNIERE Didier, ENEE Roger, AUBERT Elisabeth, LEMAIRE Dominique, VOISIN Stéphane, SANTINI Jimmy.

La prochaine réunion du conseil Municipal étant fixée au lundi 21 novembre 2016.